

Diverflow system

Diverwash P

Détergent acide pour le lavage des moules en fromagerie JohnsonDiversey



Description

Diverwash P est un détergent acide particulièrement adapté au lavage en tunnel des matériels de fromagerie.

Diverwash P est utilisable dans toutes les industries agroalimentaires.

Propriétés principales

Diverwash P est particulièrement efficace sur moules polypropylène, plateaux et stores d'égouttages, claires et stores d'affinage.

Au-delà de la fromagerie, les très fortes propriétés détartrantes de **Diverwash P** sont utilisables dans tous les secteurs de l'activité agro-alimentaire.

Diverwash P est utilisable en tunnel, armoire de lavage, trempage, circulation. Ses propriétés peu moussantes le rendent utilisable en CIP.

Diverwash P est un détergent liquide qui peut être dosé et contrôlé automatiquement par conductivimétrie grâce aux équipements JohnsonDiversey.

Avantages

- Très actif sur les sels de calcium de type pierre de lait ou tartre grâce à sa richesse en acide.
- Préviens les phénomènes de collage de la caséine sur polypropylène dans le contexte de nos préconisations d'hygiène des moules à fromages.
- Formulation peu moussante compatible avec les turbulences des tunnels de lavage.

Mode d'emploi

Diverwash P s'utilise à des concentrations comprises entre 0,5 et 1,5% p/p (0,4 à 1,2 % v/v) à des températures allant de 50 à 80°C. Le temps d'action varie de quelques dizaines de secondes à plusieurs minutes en fonction des cas à traiter.

Diverwash P s'utilise idéalement à 80 degrés Dornic, 75°C sur tunnel de lavage de moules à fromage, la pression de lavage optimale se situant généralement entre 2 et 3 bars.

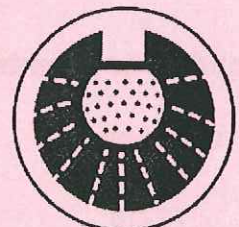
Ces valeurs sont indicatives, les techniciens JohnsonDiversey sont à votre service pour des préconisations plus adaptées à vos applications et pouvant s'écarter de ces valeurs.

Données techniques

Aspect	:	Liquide limpide incolore
Masse volumique à 20°C	:	1294 kg/m ³
pH à 1%	:	2.0
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	:	7 g O ₂ /kg
Teneur en azote (N)	:	0 g/kg
Teneur en phosphore (P)	:	142 g/kg



Diverwash



Diverflow System

Diverwash P [%p/p]	Conductivité spécifique à 25°C [mS/cm]
1	6.4
2	10.0
3	13.8
4	17.5
5	21.3

(Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production moyenne et ne doivent pas être prises comme spécifications.)

Recommandations pour la manipulation et le stockage

Toutes les informations de sécurité sur la manipulation et l'utilisation de ce produit sont fournies dans la Fiche de Données de Sécurité qui peut être consultée et/ou obtenue par le serveur télématique DIESE Minitel N° vert : 08.36.05.00.99 et sur Internet : www.diese-fds.com ou www.johnsondiversey.fr. Stocker dans l'emballage d'origine fermé, protégé des températures extrêmes

Compatibilité du produit

Diverwash P est utilisable sur la plupart des matériaux rencontrés en industries agroalimentaires si le produit est appliqué selon les recommandations de concentration et de température.

L'utilisation de **Diverwash P** sur l'aluminium et l'almasilium est possible avec des temps de contacts courts. Pour des préconisations adaptées à votre situation, demander conseil à nos Responsables Technico-commerciaux.

En cas de doute, il est recommandé de réaliser des tests pour els autres matériaux avant toute utilisation prolongée.

Méthode de dosage

Réactif :	Solution d'hydroxyde de sodium N/9 (Soude DORNIC N/9) ou Hydroxyde de sodium 0.1N	
Indicateur :	Phénolphtaléine	
Mode opératoire :	Ajouter 2 à 3 gouttes d'indicateur à 10 ml de la solution à doser. Titrer avec la soude DORNIC N/9 ou la Soude 0.1N jusqu'au virage au rose.	
Calcul :	% p/p Diverwash P = volume versé (en ml) x 0.123] Soude Dornic N/9
	% v/v Diverwash P = volume versé (en ml) x 0.095	
	% p/p Diverwash P = volume versé (en ml) x 0.111] Soude 0.1N
	% v/v Diverwash P = volume versé (en ml) x 0.086	

Législation

Produit conforme à la législation relative :

- au règlement détergent concernant la biodégradabilité des agents de surface (Règlement N°648/2004).
- aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (arrêté du 08.09.99)

Conditionnements disponibles

Code article	Conditionnement
F7717	Vrac
F7718	Jerrican
F7719	Container